

La lettre de PERSAC

52

RECTO

- Recrutement agents recenseurs.
- Compte rendu succinct de la séance du conseil municipal du 15.09.2025.

VERSO

- Compte rendu succinct de la séance extraordinaire du conseil municipal du 22.09.2025.
- Fête du pain.
- Dates à retenir.

Septembre 2025

Le recensement de la population sur la Commune de PERSAC se déroulera du 16 janvier au 22 février 2025. Pour réaliser ce travail, la commune recrute 2 agents recenseurs (H/F) qui, placés sous l'autorité du coordonnateur communal et conformément aux instructions de l'INSEE, sera notamment chargé de :

- participer aux formations et effectuer une visite de reconnaissance sur le terrain,
- distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants,
- vérifier et comptabiliser les questionnaires recueillis.

Compétences requises :

- Bonne connaissance de la Commune,
- Faire preuve de neutralité et de discrétion,
- Démontrer un comportement exemplaire,
- Bonnes capacités relationnelles,
- Esprit d'initiative et sens des responsabilités,
- Disponible, dynamique, tenace et motivé,
- Avoir des qualités d'ordre et de méthode,
- Disposer d'un moyen de locomotion (voiture, scooter, vélo).
- Disponibilité quotidienne y compris en soirée, le samedi et pendant les vacances scolaires.
- Posséder un téléphone portable.

Formation des agents recenseurs : 2 demi-journées de formation à suivre impérativement (début janvier).



Pour postuler, merci d'adresser une lettre de motivation manuscrite et un CV à Monsieur Le Maire de PERSAC, 3 Grand'rue 86320 ou par mail à contact@persac.fr avant le 13 décembre 2025.

Merci d'indiquer un numéro de téléphone et un mail pour la convocation à l'entretien.

Le conseil municipal du lundi 15 septembre 2025 a décidé

- à la majorité, par 10 pour et 2 abstentions de signer la convention concernant la gestion de la jussie (l'arrachage et les conditions de leur valorisation) avec la CCVG.
- à l'unanimité à signer convention relative aux activités périscolaires pour l'année scolaire 2025-2026 avec la MJC21. Le budget prévisionnel est donc estimé à 6 720,80 € pour l'année scolaire 2025-2026.
- à l'unanimité de maintenir une délibération pour statuer projet par projet dans le cadre de la procédure de délivrance des permis de construire pour les parcs photovoltaïques ou agrivoltaïques par la DDT.
- à l'unanimité de signer la nouvelle convention d'adhésion à l'Agence des Territoires de la Vienne comprenant entre autres l'assistance juridique, la gestion des acquisitions et la gestion des boîtes aux lettres électroniques.
- à la majorité, par 11 pour et 1 abstention de signer la convention pour la conduite de l'opération auprès de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe concernant la réalisation du projet sur l'ensemble bâti de la pharmacie dit « Mahé » - Centre médical.
- à l'unanimité de signer le contrat de location de la SAS Portakabin conforme aux modalités financières fixées lors de la séance du 21 juillet 2025.
- à l'unanimité de solliciter auprès de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe une subvention pour les travaux de terrassement du modulaire pour le cabinet infirmiers à hauteur de 30 % soit 4 137,86 € sur un total de 13 792,80 € HT.
- à l'unanimité de retenir les offres de l'entreprise GARCIA qui correspondent à l'ensemble du cahier des charges pour la rénovation énergétique du centre d'accueil intergénération et de solliciter auprès de la Région la subvention : "Rénovation énergétique des logements sociaux".
- à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle à la coopérative OCCE RASÉD (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés) de Lussac-les-Châteaux d'un montant de 2 euros par enfant persacois scolarisé dans le RPI (40 élèves), soit un montant de 80 €.
- à l'unanimité d'accepter la proposition d'achat de l'immeuble située au « 15 route de L'Isle Jourdain » sur les parcelles cadastrées BR 453 et 454, pour la somme de 15 000 €, hors frais de notaire.

Ce résumé
va à l'essentiel,
pour plus de
précisions
RDV sur persac.fr

Le conseil municipal extraordinaire du lundi 22 septembre 2025 a décidé :

à l'unanimité de valider l'attribution des lots du marché de travaux pour la réhabilitation de l'ancienne poste en logements . Le coût d'opération global reste conforme à l'enveloppe budgétaire votée par le Conseil Municipal d'un montant de 613 400 € HT soit 736 080 € TTC. Le lancement des travaux est prévu le 29 novembre 2025 pour une mise en location des logements fin de l'année 2026.
Répartition et attribution des lots ci-dessous :

Lot 1 : AMENAGEMENT EXTERIEURS	Entreprise COLAS 63 940,66 € HT
Lot 2 : GROS ŒUVRES	Entreprise BELLO CONSTRUCTION 113 952,40 € HT
Lot 3 : CHARPENTE COUVERTURE	Entreprise ABAUX 52 415,41 € HT
Lot 4 : MENUISERIES EXTERIEURES	Entreprise DESROCHE MENUISERIE 34 331,29 € HT
Lot 5 : METALLERIE - SERRURERIE	Entreprise STEICO 36 600,00 € HT
Lot 6 : PLAQUES DE PLATRES	Entreprise BELLO CONSTRUCTION 74 203,57 € HT
Lot 7 : MENUISERIE INTERIEURES	Entreprise GUILLON BERGER 36 501,77 € HT
Lot 8 : REVETEMENTS DE SOLS	Entreprise BOUCHET FRERES 20 422,15 € HT
Lot 9 : PEINTURE	Entreprise BOUCHET FRERES 29 013,64 € HT
Lot 10 : ELECTRICITE	Entreprise AEP 33 000,00 € HT
Lot 11 : PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATION	Entreprise AEP 76 091,96 € HT
Coût total travaux : 570 472,85 € HT	

à l'unanimité d'émettre un avis défavorable pour la réparation du photocopieur de l'école datant de 2017, de transférer le photocopieur EPSON de la mairie vers l'école et de lancer une consultation pour l'achat ou la location d'un nouveau photocopieur pour la mairie.

Ce résumé va à l'essentiel, pour plus de précisions



PERSAC

FETE DU PAIN

LA CROUZETTE

18 / 19 OCTOBRE 2025

SAMEDI 18 OCTOBRE

BROCANTE

1,50 € ML hors abri ou 2,00 € ML sous barnum

Réservation : 05 49 84 30 75

Cuisson du pain / Grimoles / Broyés / Carrés de Pommes / Jus de Pommes

FEU ARTIFICE à 20H30

DIMANCHE 19 OCTOBRE

ARTISANAT ET ANIMATIONS

1,50 € ML hors abri ou 2,00 € ML sous barnum

Cuisson du pain / Grimoles / Broyés / Carrés de Pommes / Crêpes / Jus de Pommes

12 h : Repas Méchoui ou Jambon braisé réservation obligatoire

Réservation chez les commerçants jusqu'au 12 octobre 2025 ou au 05 49 84 30 75

Repas sous barnum (16 € - enfant 9 €)

14h Country Persac et Danse des enfants des Compagnons de la Blourde

15 h 30 : Spectacle MJC21

« Le mariage forcé de Molière »

De la Compagnie 800 litres de paille



Organisé par la **mpt** maisons pour tous Persac
Votre Président Rémi PASQUET

DATES à RETENIR

18
19 Oct 25

Fête du pain
- La Crouzette
(voir programme ci-dessus)

27 Oct 25

Conseil municipal
- vous pouvez envoyer vos questions par l'intermédiaire du site "persac.fr"

9 Nov 25

Spectacle "Barbara"
Organisé par le Bruit du Trapèze
Espace 3 rivières à 16h00

11 Nov 25

Commémoration de l'armistice de 1918 et repas des aînés
- espace 3 rivières
vin d'honneur à l'issue de la commémoration



Mairie de PERSAC, 3 Grand'rue - 86 320 PERSAC



contact@persac.fr - persac.fr



05.49.48.47.15

